

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°64-2022-248

PUBLIÉ LE 4 OCTOBRE 2022

# **Sommaire**

### Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Atlantiques /

64-2022-10-04-00002 - Décision de subdélégation de signature concernant la fonction d'ordonnateur secondaire au sein de la Direction Départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques (8 pages)

Page 3

# Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Atlantiques

64-2022-10-04-00002

Décision de subdélégation de signature concernant la fonction d'ordonnateur secondaire au sein de la Direction Départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques



# Direction départementale des territoires et de la mer

## Décision de subdélégation de signature concernant la fonction d'ordonnateur secondaire au sein de la Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

- VU l'arrêté du ministre de l'intérieur du 11 décembre 2019 nommant M. Fabien Menu, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques,
- VU l'arrêté préfectoral n° 64-2020-12-22-004 du 22 décembre 2020 portant organisation de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées Atlantiques,
- VU l'arrêté préfectoral n°64-2022-09-26-00007 du 26 septembre 2022 portant délégation de signature, en matière d'ordonnancement secondaire à M. Fabien Menu, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Atlantiques,
- VU la délégation de gestion entre la DDTM et la DREAL Nouvelle Aquitaine,
- VU l'organigramme de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer,

#### Décide:

#### I - LES ATTRIBUTIONS RELEVANT DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

#### Article 1er - Directeurs adjoints

Subdélégation de signature est donnée à :

- · Gilles PAQUIER, directeur adjoint,
- Pauline POTIER, directrice adjointe des territoires et de la mer, déléguée à la mer et au littoral

à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral susvisé, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes de l'État relevant des programmes visés en annexe 1.

#### Article 2 - Gestionnaires

Subdélégation de signature est donnée aux gestionnaires, conformément au tableau répertoriant les programmes dotés en crédits, figurant en annexe 1 de la présente décision :

Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques Cité administrative – boulevard Tourasse – CS 57577 – 64032 PAU CEDEX Tél. (standard) : 05 59 80 86 00

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

1/5

- Christine LAMUGUE, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service Pilotage, Affaires juridiques et Sécurité routière,
- Juliette FRIEDLING, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, cheffe du service Eau,
- Anne-Marie LALANNE, Attachée d'administration hors classe, cheffe du service Activités et Contrôles Maritimes,
- Gaëtan MANN, attaché hors classe de l'administration de l'Etat, chef du service Habitat, Construction,
- Aurélien BOUJOT, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du service, Urbanisme, Risques,
- Joëlle TISLÉ, ingénieure en chef des travaux publics de l'État de 2ème groupe, cheffe du service Environnement,

reçoivent subdélégation de signature à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

les propositions de budgets ou états prévisionnels à soumettre à mon visa ;

 la validation des demandes d'engagements juridiques auprès du CPCM et les pièces justificatives qui les accompagnent;

les bons ou lettres de commande après la création de l'engagement juridique par le CPCM pour des montants inférieurs à 25 000 euros HT sauf dans le cas des marchés à bons de commande où le cahier des clauses administratives particulières aura autorisé la signature de bons sans limitation de montant;

■ la constatation du service fait et sa transmission au CPCM;

■ la validation des demandes de création de recette auprès du CPCM et les pièces justificatives qui les accompagnent.

L'intérim des gestionnaires est assuré par un autre gestionnaire ou un adjoint du chef de service nommé ci-après :

Pilotage, Affaires juridiques et Sécurité routière : David DONNÉ ingénieur des travaux publics de l'État.

Urbanisme, Risques: Marc MONVOISIN, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.

Eau: Aurélie BIRLINGER, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement.

Habitat, construction : Christophe BOULAY, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.

**Environnement:** Marie-Laure AVOIX ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement.

#### Article 3 - Gestionnaires délégués

Subdélégation est donnée aux gestionnaires délégués désignés dans le tableau figurant en annexe 2 de la présente décision, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- la validation des demandes d'engagements juridiques au CPCM via chorus formulaire ou les formulaires prévus à cet effet (avant la notification pour les marchés et conventions);
- les bons ou lettres de commande après la création de l'engagement juridique par le CPCM (pour des montants inférieurs à 25 000 euros HT sauf dans le cas des marchés à bons de commande où le cahier des clauses administratives particulières aura autorisé la signature de bons sans limitation de montant;
- la constatation du service fait et sa transmission au CPCM;
- la validation des demandes de création de recette.

Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques Cité administrative – boulevard Tourasse – CS 57577 – 64032 PAU CEDEX Tél. (standard) : 05 59 80 86 00

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr 2 / 5

L'intérim des gestionnaires délégués est assuré par un autre gestionnaire délégué. Sur proposition du gestionnaire délégué, l'intérim peut cependant être assuré par un agent désigné dans le tableau figurant en annexe 2 de la présente décision.

#### Article 4 - Collaborateurs des gestionnaires délégués

Sur proposition des gestionnaires délégués visés à l'article 3, certains de leurs collaborateurs sont habilités à signer des engagements juridiques matérialisés par des bons de commandes, sous leur contrôle et leur responsabilité et dans les limites d'un montant et des conditions fixées dans la décision d'habilitation.

La liste des titulaires de ces habilitations, figurant en annexe 2 de la présente décision, est arrêtée par le directeur de la DDTM et elle est tenue à jour par le Service Pilotage, Affaires juridiques et Sécurité routière.

Chaque gestionnaire délégué dressera la liste des agents habilités à établir des constatations sans préjudice des indications particulières qui devront figurer en annexe des ordres de service de démarrage des marchés.

Un exemplaire de la signature et du paraphe des agents habilités sera transmis pour accréditation au directeur régional des finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et de Gironde avec copie adressée au préfet des Pyrénées-Atlantiques et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

#### II - ATTRIBUTIONS DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS CADRES

#### Article 5 - Subdélégation de signature est donnée à :

- · Gilles PAQUIER, directeur adjoint,
- Pauline POTIER, directrice adjointe des territoires et de la mer, déléguée à la mer et au littoral,

à l'effet de signer, en cas d'absence du directeur, les marchés et accords cadres de l'État en tant que représentant du pouvoir adjudicateur ainsi que tous les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur par les cahiers des clauses administratives générales pour les affaires relevant des programmes visés en annexe 1.

#### Article 6

Les dispositions ci-dessus s'appliquent dans le cadre de la décision portant directive interne pour l'organisation de la commande publique.

Les décisions, les correspondances ou les actes relatifs aux dossiers instruits par la direction départementale des territoires et de la mer devront être signés dans les conditions suivantes :

1- dans le cas d'une signature exercée par délégation :

POUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, PRÉFET PAR INTÉRIM ET PAR DÉLÉGATION LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES ET DE LA MER, (suivi du prénom et du nom du délégataire)

Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques Cité administrative – boulevard Tourasse – CS 57577 – 64032 PAU CEDEX Tél. (standard) : 05 59 80 86 00 www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr 3 / 5

#### 2- dans le cas d'une signature exercée par subdélégation :

#### POUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, PRÉFET PAR INTÉRIM, ET PAR SUBDÉLÉGATION (suivi de la fonction, du prénom et du nom du bénéficiaire de la subdélégation)

#### Article 7

La présente décision annule et remplace la décision du 04 novembre 2021.

Une copie de la présente décision sera adressée :

- à M. le Secrétaire Général, Préfet par intérim, pour information et inscription au recueil des actes administratifs,
- au Directeur Départemental des Finances Publiques des Pyrénées-Atlantiques et au Directeur Régional des Finances Publiques de Nouvelle-Aquitaine et de Gironde pour notification,
- à chacun des délégataires et gestionnaires pour exécution.

Fait à Pau, le

- 4 OCT. 2022

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,

Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques Cité administrative – boulevard Tourasse – CS 57577 – 64032 PAU CEDEX Tél. (standard): 05 59 80 86 00 www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

4/5

#### **ANNEXE 1**

à la décision portant décision de subdélégation de signature concernant la fonction d'ordonnateur secondaire

Tableau répertoriant les programmes et leur gestionnaire selon la nomenclature d'exécution

| MINISTÈRE   | CODE  | PROGRAMME | INTITULE   | GESTIONNAIRE  |
|---|-------|-----------|--|---|
| Agriculture,<br>Agroalimentaire et<br>Forêt         | 03    | 149       | Économie et<br>développement durable<br>des entreprises agricoles,<br>agroalimentaires et<br>forestières | J. TISLÉ<br>(Environnement)   |
| Environnement,<br>Énergie, Mer                      | 23    | 113       | Paysages, eau et<br>biodiversité   | J. FRIEDLING<br>(Eau)   |
|   |       | 181       | Prévention des risques   |   |
| ,   | , 8   |           | Fonds de prévention des risques naturels majeurs   | A. BOUJOT   |
|   | ii ii | 203       | Infrastructures et services<br>de transport  | (Urbanisme, Risques)  |
|   | , t   | 205       | Sécurité et affaires<br>maritimes<br>pêche et aquaculture  | A-M. LALANNE<br>( Activités et Contrôles<br>Maritimes)                |
| Ministère de<br>l'intérieur                         | 9     | 207       | Sécurité et éducation<br>routières   | C. LAMUGUE<br>(Pilotage, Affaires juridiques<br>et Sécurité routière) |
| Logement, Égalité<br>des Territoires et<br>Ruralité | 39    | 135       | Urbanisme, territoires et<br>amélioration de l'habitat   | G. MANN<br>(Habitat, Construction)                                    |
| Ecologie  | -     | 362       | Plan de relance  | F. MENU<br>(Direction)  |

Fait à Pau, le

- 4 OCT. 2022

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer

Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques Cité administrative – boulevard Tourasse – CS 57577 – 64032 PAU CEDEX

Tél. (standard) : 05 59 80 86 00 www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

5/5

SSME THE

Page 1

| s iii s   | Programme, actions Et sous-actions Sécurité et éducation routières Dolor | Gestionnaires délégués (1)                 |                        |   | The second secon |
|---|--|--|------------------------|---|--|
| Christine LAMUGUE, 207 Sécu cheffe du service Pilotage. Affaires jurdiques et Sécurité routière Caëtan MANN, 135 Urba chef du service Habitat, de l'habit Construction 01 à 05 e Aurélien BOUJOT, 203 Infra chef du service | urité et éducation routières   |  | Intérimaires (2)       | Noms et fonction des agents habilités pour les commandes Et la certification du service fait        | Montant de<br>l'habilitation (3)   |
| Pilotage, Affaires juridiques et Sécurité routière Gaëtan MANN, 135 Urba chef du service Habitat, de l'habits Construction 01 à 05 e Aurélien BOUJOT; 203 Infra chef du service   |  | Dolorès CALDERON,<br>Déléguée PC et SR     |                        | Christine LAMUGUE, cheffe du service Pilotage, Affaires juridiques et Sécurité routière             | 25 000 €   |
| Gaëtan MANN, 135 Urba chef du service Habitat, de l'habita Construction 13 Murélien BOUJOT; 203 Infra chef du service   |  |  |                        | Dolorès CALDERON, responsable de l'unité Education routière   | 25 000 €   |
| Gaëtan MANN, 135 Urba chef du service Habitat, de l'habita Construction 01 à 05 e Aurélien BOUJOT; 203 Infra chef du service  |  |  |                        | David DONNÉ, responsable de l'unité Sécurité routière, gestion de crise                             | 25 000 €   |
| chef du service Habitat, de Inabita Construction 01 à 05 e Aurélien BOUJOT; 203 Infrachef du service  | 135 Urbanisme, territoires et amélioration                               | Christophe BOULAY, Ingénieur               | Myriam PUCHEU,         | Gaëtan MANN, chef du service Habitat, Construction  | 25 000 €   |
| IOT;  | iat<br>ot 07   |  |                        | Christophe BOULAY, adjoint au chef du service Habitat, Construction                                 | 25 000 €   |
| ЮТ,   |  |  |                        | Myriam PUCHEU, responsable de l'unité Parc public et renouvellement urbain                          | 25 000 €   |
| chef du service   | 203 Infrastructures et services de transport                             | <b>1</b>                                   |                        | Aurélien BOUJOT, chef du service Urbanisme, Risques   | 25 000 €   |
| Urbanisme, Risques  |  |  |                        | Marc MONVOISIN, adjoint au chef de service Urbanisme, Risques                                       | 25 000 €   |
|   | 11 Infrastructures fluviales, portuaires Eric HAUSSER,                   | Eric HAUSSER, Capitaine de                 | Philippe PAQUIN        | Philippe PAQUIN, chef du service Administration de la Mer   | 25 000 €   |
| et ac   | et aeroportualres  |  | des affaires maritimes | Eric HAUSSER, Commandant du port  | 25 000 €   |
|   |  |  |                        | Alexandre BERNARD adjoint du service Capitainerie   | 25 000 €   |
| 13 S 11 S   | 13 Soutien des services de transports ferrestres                         | s Elisabeth BERNARD,<br>Ingénieure des TPE |                        | Elisabeth BERNARD, responsable de l'unité Planification, mobilités durables                         | 25 000 €   |
|   |  |  |                        | Aurélien BOUJOT, chef du service Urbanisme, Risques   | 25 000 €   |
| 181 Prév  | 181 Prévention des risques – FPRNM                                       |  |                        | Marc MONVOISIN, adjoint au chef du service Urbanisme, Risques                                       | 25 000 €   |
| 010<br>HOOT   | 01 Prévention des risques  | Béatrice LAFUENTE, Ingénieure des TPE      | <b>D</b>               | Béatrice LAFUENTE, responsable de l'unité Prévention des risques naturels et technologiques         | 25 000 €   |
|   | 40 Prévention des risques naturels et                                    |  |                        | Joëlle TISLÉ, cheffe du service Environnement (pour la thématique Bruit)                            | 25 000 €   |
| hydr  | hydrauliques   |  |                        | Marie-Françoise SERÉE, responsable de l'unité Climat, énergie, bruit (pour la thématique Bruit)     | 25 000 €   |
| 14 F  | 14 Fonds Prévention des risques naturels maieurs                         | Ţ·-  |                        | <b>Béatrice LAFUENTE</b> , responsable de l'unité Prévention des risques naturels et technologiques | 25 000 €   |
|   |  |  | . ———                  | Olivier VALFORT, chargé d'études, unité Prévention des risques naturels et technologiques           | 1 500 €  |
|   |  |  |                        | Hervé DARTIGUELONGUE, chargé d'études, unité Prévention des risques naturels et technologiques      | 1 500 €  |
| Juliette FRIEDLING,   |  |  |                        | Juliette FRIEDLING, cheffe du service Eau   | 25 000 €   |
|   | 113 Paysage, eau et biodiversité   |  | -                      | Aurélie BIRLINGER, adjointe à la cheffe du service Eau  | 25 000 €   |
| 00 L  | 01 Sites, paysage, publicité 02 Logistique, formation et contentieux     |  |                        |   |  |

Annexe 2 à la décision relative à la subdélégation du DDTM64 concernant la fonction d'ordonnateur secondaire

| The second secon | GESTIONNAIRES   | AIRES   |  | SECTION OF SELECTION OF SECTION O | The state of the s |
|--|---|---|--|--|--|
| Nom et fonction des<br>gestionnaires   | Programme, actions<br>Et sous-actions   | Gestionnaires délégués (1)                        | Intérimaires (2)   | Noms et fonction des agents habilités pour les commandes.<br>Et la certification di senire fait  | Montantide   |
|  | 97 Gestion des milieux et biodiversité Aurélie BIRLINGER, Sous action 41 ingénieure divisionna con action de Aurélie BIRLINGER, | Aurélie BIRLINGER,<br>Ingénieure divisionnaire de | Pierre ESCALE, Ingénieur des TPE   | Pierre ESCALE, Ingénieur Pierre ESCALE, responsable de l'unité Quantité Lit Majeur des TPE   | 25 000 €   |
|  |   | l'environnement                                   |  | Arnaud BIDART, responsable de l'unité Police de l'eau Pays Basque  | 25 000 €   |
|  | Sous action 19 / AFITF et DPM   | Philippe PAQUIN<br>Administrateur principal des   | Anne-Marie LALANNE,<br>Inspectrice principale des  | Philippe PAQUIN, chef du service Administration de la mer  | 25 000 €   |
|  |   | affaires maritimes                                | affaires maritimes   | Anne-Marie LALANNE, cheffe du service Activités et contrôles maritimes   | 25 000 €   |
|  | Sous action 19 / Natura 2000 en mer Joëlle TISLE.<br>Sous-actions 31, 43 et 45  | r Joëlle TISLÉ,<br>Ingénieure en chef TPE         | Marie-Laure AVOIX  | Joëlle TISLÉ, cheffe du service Environnement  | 25 000 €   |
|  |   |   | l'agriculture et de<br>l'environnement   | Marie-Laure AVOIX, adjoint à la cheffe de service  | 25 000 €   |
|  |   |   |  | Clémence HAMEL, responsable de l'unité Patrimoine naturel et Chasse  | 25 000 €   |
| <b>Joëlle TISLÉ,</b><br>Cheffe du service  | 149 Economie et développement durable des entreprises agricoles,  | Marie-Laure AVOIX,<br>Ingénieure divisionnaire de |  | Joëlle TISLÉ, cheffe du service Environnement  | 25 000 €   |
| Environnement  | agroalimentaires et forestières   | l'agriculture et de<br>l'environnement            |  | Marie-Laure AVOIX, adjointe à la cheffe de service   | 25 000 €   |
|  |   |   |  | Mathilde LAURENT, responsable de l'unité Fonds européens, Pastoralisme et Espèces sensibles  | 25 000 €   |
| Anne-Marie<br>LALANNE,   | <b>205</b> Sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture   | Philippe PAQUIN Administrateur principal des      |  | Anne-Marie LALANNE, cheffe du service Activités et contrôles maritimes   | 25 000 €   |
| Cheffe du service<br>Activités et contrôles<br>maritimes   |   |   |  | Philippe PAQUIN, chef du service Administration de la mer  | 25 000 €   |
| Fabien MENU,   | 362 Plan de relance   |   |  | Aurélien BOUJOT, chef du service Urbanisme, Risques  | 25 000 €   |
|  |   |   |  | Gaëtan MANN, chef du service Habitat, Construction   | 25 000 €   |
|  |   |   |  | Joëlle TISLÉ, cheffe du service Environnement  | 25 000 €   |
|  |   |   | The state of the s |  |  |

Fait à Pau, le

(1) Rôle des gestionnaires délégués : validation de la demande d'EJ et de la constatation

(2) en cas d'absence ou d'empêchement des gestionnaires (3) pour les commandes en € HT

le — 4 0CT. 2022 Le Directeur Départemental des Terrifoires et de la Mer,

Page 2